



REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le 24 H Trail, le 6 H Trail, le Petit tour des villages (10 km) et le Grand tour des villages (20 km) et le Tour Toy (30 km) sont des compétitions de course en pleine nature organisées par l'association "24 H Trail Origin".

Elles auront lieu les **11 et 12 mai 2024 à Sazos** dans les Hautes-Pyrénées (65120).

Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs (femmes et hommes) âgés de 20 ans révolus au jour de la course.

Le concept 24 H Trail est basé sur une course de Trail réalisée sur 2 parcours de 10 km environ. Plusieurs versions sont proposées :

- 24 H Trail solo
- 24 H Team Trail relais à 2
- 6 H Trail solo

Une base de vie permet à la fois le ravitaillement, le repos, et le relais.

Limitation 2024 à 150 coureurs.

Le Petit tour des villages est une course de trail d'une distance de 10 km avec 1 point de ravitaillement.

Limitation 2024 à 150 coureurs.

Le Grand tour des villages est une course de trail d'une distance de 20 km avec 2 points de ravitaillement.

Limitation 2024 à 150 coureurs.

Le Tour Toy est une course de trail d'une distance de 30 km avec 3 points de ravitaillement.

Limitation 2024 à 150 coureurs.

Les courses se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement liquide sont répartis sur le parcours.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

La solidarité est de mise ! Quoi de plus beau que de cumuler les kilomètres à deux ? Quoi de plus beau que d'arriver au bout d'un défi avec ses amis ? Quoi de plus beau que de partager une épreuve ensemble ?

Conditions et "règles du jeu" du 24 H Trail :

Au départ, en solo ou en équipe, composée de 2 coureurs, les coureurs doivent réaliser les deux boucles, soit les 20 km ; pour les équipes, ces deux boucles doivent être parcourues par les 2 coureurs de l'équipe, ensemble (passage au check-point avec un écart de moins d'1 minute entre les 2 co-équipiers).

A l'issue de ce premier tour, les coureurs s'engagent sur la boucle 1 pour 12 heures et pourront mettre leur stratégie en place.

Au bout de 12 heures, les coureurs s'engageront sur la boucle 2.

Matériel obligatoire 24 H Trail :

Chaque participant devra être muni :

- D'une réserve d'eau (1 litre minimum)
- D'une réserve alimentaire
- D'une couverture de survie
- D'un sifflet
- D'une frontale
- D'un gobelet personnel
- D'un téléphone portable par membre de l'équipe



En cas de météo difficile, et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- Une veste de pluie imperméable et respirante
- Une seconde couche
- Un collant de course long
- Bonnet et gants

Matériel obligatoire pour le Petit tour des villages, le Grand tour des villages et le Tour Toy :

- D'une réserve d'eau (1 litre minimum)
- D'une réserve alimentaire
- D'une couverture de survie
- D'un sifflet

ARTICLE 3 : TARIFS

- 24 H Trail : 120 €
- 6 H Trail : 50 €
- 30 km : 40 €
- 20 km : 30 €
- 10 km : 15 €

Majoration de 2 € pour les inscriptions le jour de la course.

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le cadeau de bienvenue, les ravitaillements de course et celui d'arrivée.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Inscriptions :

Les inscriptions se déroulent **à partir du 30 novembre 2024**, exclusivement sur le site de pyreneeschrono.fr

Il sera possible de s'inscrire sur place.

Aucune inscription ne sera validée sans présentation d'une licence ou d'un certificat médical à jour.

Il ne sera accepté aucune inscription sur décharge s'il manque le certificat médical.

Annulation :

Pour prétendre au remboursement de votre inscription, il faut opter pour l'assurance annulation, souscrite au moment de l'inscription (20 €).

La demande d'annulation, envoyée par mail à l'adresse de l'association, sera prise sans justificatif.

Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :

- 3 mois avant la date de l'évènement, 90 % du prix du dossard (hors frais de gestion) sera remboursé sans justification
- 2 mois avant la date de l'évènement, 60 % du prix du dossard (hors frais de gestion) sera remboursé sans justification,
- 1 mois avant la date de l'évènement, 30 % du prix du dossard (hors frais de gestion) sera remboursé sans justification,
- 15 jours avant la date de l'évènement, 20 % du prix du dossard (hors frais de gestion) sera remboursé sans justification,

Conditions d'indemnisation : Toute demande de remboursement doit nous parvenir par courriel à alain.24htrail@gmail.com, accompagnée de l'original du certificat médical et ou des justificatifs nécessaires, au plus tard 15 jours après l'évènement.



Changement de course ou d'équipier :

- Équipe : Le changement de coureur est autorisé moyennant des frais de 2 € par changement.

Annulation de l'évènement (cause Covid ou autres raisons) : en cas d'annulation de l'évènement, les inscriptions seront obligatoirement reportées à l'édition suivante.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera à **la mairie**, au centre du village de Sazos, les :

- Vendredi 10 mai 2024 de 18h00 à 20h30 (Voir article 9 : programme)
- Samedi 11 mai 2024 de 08h00 à 10h30 (Voir article 9 : programme)
- Dimanche 12 mai 2024 de 06h00 à 08h00 (Voir article 9 : programme)

Il vous sera demandé :

- La vérification du matériel obligatoire
- Votre pièce d'identité.

Il vous sera remis :

- Votre dotation
- Votre dossard (un dossard à puce par coureur)
- Votre bracelet identifiant (coureur et co-équipier) donnant accès à la base de vie.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression à l'esprit Raid sera sanctionnée de mise hors course.

Convivialité - Esprit sportif - Partage - Bonne humeur

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

Assurance :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester de sa couverture en responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association "24 H Trail Origin" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels ou matériels.

Certificats médicaux et licences :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition



ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Pour les 24 H Trail solo, 24 H Team Trail et le 6 H Trail solo, seul le nombre de tours complets est comptabilisé. Le vainqueur est celui qui a fait le plus grand nombre de tours.

Une puce est collée sur le dossard et est détectée à chaque passage à la base de vie.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Vendredi 10 mai 2024

- 18h00 - 20h30 : Remise des dossards 24 H Team Trail et 24 H Trail Solo et 6 H Trail

Samedi 11 mai 2024

- 08h00 : Ouverture du village course
- 08h00 - 10h30 : Remise des dossards 24 H Team Trail, 24 H Trail Solo et 6 H Trail
- 11h00 : Départ du 24 H Team Trail, du 24 H Trail Solo et du 6 H Trail
- 17h00 : Fin du 6 H Trail
- 17h30 : Podium du 6 H Trail
- 17h00 - 19h00 : Remise des dossards Petit tour des villages (10 km), Grand tour des villages (20 km) et Tour Toy (30 km)
- 23h00 : Changement de circuit 24 H Trail solo et TEAM

Dimanche 12 mai 2024

- 06h00 - 08h00 : Remise des dossards Petit tour des villages (10 km) et Grand tour des villages (20 km)
- 06h00 : Départ du Tour Toy (30 km)
- 07h30 : Départ Grand tour des villages (20 km)
- 08h30 : Départ Petit tour des villages (10 km)
- 11h00 : Arrivée du 24 H Trail
- 12h00 : Podium 24 H Trail, Petit tour, Grand tour et Tour Toy
- 12h30 : Repas de fin de course

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES / PODIUM

Tous les participants Finisher des courses 24 H Team Trail, 24 H Trail Solo et 6 H Trail se verront remettre la médaille de la course. Seront récompensés lors du podium, la première équipe (homme / mixte / femme) ayant effectué le plus de kilomètres, pour les solos le premier homme et la première femme.

Pour le Petit tour des villages, le Grand tour des villages et le Tour Toy les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés.

En cas d'absence d'un coureur appelé sur le podium lors de la remise des prix, son trophée ne lui sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "24 H TRAIL SAZOS" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.



ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours :

Les données du parcours seront communiquées courant du mois précédant la course. Les parcours sont susceptibles d'évoluer jusqu'au jour de la course.

Ravitaillement / Zone de repos :

La base de vie est pourvue d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

Sécurité :

La sécurité de la course est assurée par des postes de secouristes et des signaleurs placés sur le parcours aux endroits stratégiques.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter, sans restriction, l'ensemble des dispositions.